

Département des Bouches-du-Rhône

SIMIANE COLLONGUE, le 20 février 2014

Arrondissement d'Aix-en-Provence

MAIRIE
DE
SIMIANE COLLONGUE

Code Postal : 13109
Téléphone : 04.42.94.91.91
Fax : 04.42.22.78.52

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 18 FEVRIER 2014 A 18H30**

Tous présents sauf Messieurs KARAGULIAN et Mesdames DEVULLAINE, PEREZ et MONTAGNIER

Procurations :

Madame GARDETTE donne procuration à Madame MARTIN
Madame LEPAGE BAGATTA donne procuration à Madame STISSI

Soit 23 présents, 2 procurations et 4 absents.

Monsieur BOYER propose Madame PIQUENOT comme secrétaire de séance :

Pour : 25 (unanimité)

Procès Verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2013.

Pour : 25 (unanimité) sous réserve des modifications demandées par mesdames VALERA et PIQUENOT concernant leur présence au conseil municipal du 17 décembre 2013 et par Madame CACCAVELLI concernant le point 10 et la réponse de monsieur ARNAUD sur le coût financier de l'école de musique.

Monsieur le MAIRE demande l'avis du conseil sur l'ajout d'une délibération concernant la création d'un poste de chef de police.

Pour : 25 (unanimité)

Monsieur GERARA demande à faire une déclaration au nom des élus du groupe SIMIANE AVEC VOUS :

« Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers municipaux

C'est toujours un moment particulier que d'assister au dernier conseil municipal d'une mandature.

Nous tenons ici publiquement à remercier les élus de notre commune qui ne seront plus là en avril 2014 et qui par leur abnégation, dévouement et sacrifice de leur vie privée ont assumés leurs taches avec honneur.

Je voudrais dire ce soir quel fut notre plaisir de siéger dans ce conseil où la parole n'a jamais été ôtée à qui que ce soit, où pour la première fois un groupe n'appartenant pas à la majorité a pu mettre la main à la pâte pour élaboration du PV des conseils municipaux.

*Ce soir donc une page se tourne et un autre va s'ouvrir, nous sommes en ce moment dans une parenthèse qui s'appelle «**Campagne électorale**»*

Nous espérons que cette page sera digne, respectueuses des personnes, car une fois élu, on n'est pas Maire ou conseillers des électeurs qui ont votés pour nous, on est Maire ou conseillers de toutes les simianaises et simianais.

En attendant nous réitérons nos remerciements et un bon repos mérité pour celles et ceux qui arrêtent d'œuvrer pour le bien de tous à l'issue de ce dernier conseil de cette mandature. »

Applaudissements des conseillers.

1 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.

Monsieur le MAIRE précise qu'il s'agit d'un débat sans vote comme chaque année. Il rappelle qu'il n'y a pas de visibilité au delà de 2014 et 2015 du fait de la mise en place de la métropole en 2016.

Pour SIMIANE, ce qui va impacter le budget en 2014, ce sont d'une part des recettes moins importantes de l'Etat, la DGF notamment, ensuite les logements sociaux avec le paiement de la taxe liée à la loi SRU. Cela doit être discuté avec le préfet car la commune a réalisé des logements sociaux et engagé des projets. Cette taxe pourrait se monter à 70 000€

Seconde dépense, il s'agit des actions liées à la loi sur les rythmes scolaires. Les communes sont libres de faire ou ne pas faire. Monsieur le MAIRE affirme sa volonté de mettre en place des activités intéressantes pour les enfants cela engendre des coûts importants malgré l'aide de l'Etat par élève qui va être maintenue au moins en 2014/2015.

Le dernier point concerne les investissements. Ceux des collectivités territoriales représentent 75% des investissements nationaux. Ils permettent de récupérer le FCTVA dont le montant sera réinvesti pour améliorer les services au public. Monsieur le MAIRE souhaite maintenir le niveau de service actuel à la population.

Monsieur PERRIER précise que l'obligation faite de 25% de logements sociaux est avant tout un devoir moral pour les élus.

Monsieur ARNAUD informe des hausses de taxes qui vont impacter le budget (Fonds de péréquation, TVA, baisse DGF, hausse de l'indice des catégories C), soit environ 90K€ en plus.

Le budget assainissement suite au travail réalisé avec Bouc Bel Air va pouvoir rembourser en partie le budget principal qui avait ces dernières années contribué à équilibrer le budget assainissement.

Il cite ensuite les études et travaux qui nécessitent des investissements en 2014.

L'étude « eau » engagée avec Gardanne arrive à son terme et devrait trouver une issue favorable à une gestion commune de l'eau. La forme juridique serait une « entente ».
Monsieur le MAIRE informe qu'il fera une réunion spécifique sur ce sujet avec le Conseil Municipal dès la remise de l'étude début mars.

Monsieur TERRIER demande s'il est possible d'avoir un rapport sur l'organisation des nouveaux rythmes scolaires. Monsieur le MAIRE s'engage à transmettre aux élus le courrier envoyé aux parents qui explique ce que sera la rentrée 2015. Il propose également d'ajouter ce point à la réunion des élus qui se tiendra prochainement sur l'étude « eau ».

Déclaration de SIMIANE AVEC VOUS :

Madame BRACONNOT

« Le débat d'orientation budgétaire (DOB), avant le vote du budget a pour objet de débattre des grandes tendances du budget futur, des grands choix à venir, tout en faisant le bilan du budget passé, ce qui permet d'évaluer la santé financière de la collectivité.

Nous ne pouvons faire ce bilan et nous projeter dans l'avenir sans parler du contexte qui encadre les finances communales : la situation locale n'est pas dissociable de la politique nationale.

Et une présentation de chiffres ne peut se prétendre neutre.

Par exemple compter sur la croissance est déjà idéologique.

Nombreux sont ceux qui contestent aujourd'hui le modèle global de notre société. Des économistes, des sociologues, des historiens, des scientifiques le font. Mais on continue comme si de rien n'était. On espère quelques points de croissance pour continuer comme avant alors qu'il faudrait une bonne fois pour toutes changer radicalement de système de valeur, de logiciel.

C'est un nouveau modèle de développement qu'il faut inventer, liant justice sociale et transition écologique.

Dans son dernier rapport annuel, la cour des Comptes invite le gouvernement à regarder « les économies attendues du secteur des collectivités territoriales » et estime qu'« un freinage sensible des dépenses locales est nécessaire pour que la participation des collectivités au redressement des comptes publics devienne tangible » .

Il n'est pas acceptable de prétendre comme le fait la CdC que les collectivités territoriales ont une responsabilité dans la dégradation des comptes publics. Celles-ci ont toujours voté, par obligation légale, leur budget en équilibre et ne créent pas de déficits particuliers. Les dépenses visées par le Président de la CdC ont pour objet de mettre en place des services publics de proximité utiles à la population et contribuent à l'essentiel de l'investissement public.

Les gouvernements successifs ont privé les collectivités territoriales d'une partie de leurs recettes suite à la suppression de la taxe professionnelle non totalement compensée, et aujourd'hui nous devons faire avec une réduction de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Avec de telles contraintes, comment assumer les compétences communales ?

Concrètement en 2014 le montant des dotations de notre commune est réduit de près de 100.000 €.

En 2008, lors de la crise financière, tout le monde s'est félicité du fait qu'en France l'action des collectivités territoriales ait permis de mieux supporter les conséquences de cette crise. Aujourd'hui on nous demande de réduire de manière drastique nos dépenses : 1,5 Md dès cette année, 4,5 jusqu'en 2017.

Quelles seront les conséquences notamment sur les actions sociales, sur les services aux personnes âgées, en direction des jeunes, de l'éducation, sur le soutien aux pratiques culturelles et sportives ?

Monsieur GERARA :

« Cette réduction des dotations risque de pousser certaines communes à abandonner une part de leurs services, d'en rejeter une part sur le secteur privé, ce qui aura pour effet d'augmenter le coût social des crises actuelles.

Faut-il se résoudre à faire passer les collectivités territoriales sous les fourches caudines de banques guidées par leurs seuls intérêts privés au détriment de l'intérêt général et de la démocratie ? Ou, pire, les placer sous la tutelle directe des marchés financiers ?

Rien de tout cela ! Il faut augmenter les ressources propres des collectivités locales sans accroître la pression fiscale sur les couches populaires et moyennes, sans s'enfermer dans une spirale de l'accroissement de la dette de l'Etat.

C'est possible : en cherchant, sans attendre, à mobiliser autrement le crédit des banques sur les territoires, en exigeant du gouvernement et de nos parlementaires une réforme de la fiscalité locale, en exigeant la pérennisation du fond dédié à la réforme des rythmes scolaires au delà de 2014, en revendiquant beaucoup plus de pouvoirs pour les citoyens et leurs élus sur l'utilisation de l'argent des fonds publics, en s'engageant fermement dans une transition énergétique, en prenant l'argent où il est réellement, avec plus de justice.

Pour Thomas Coutrot, co-président d'ATTAC, *« Couper dans les dépenses publiques, dans une économie qui est en récession, creuse davantage le déficit. La Cour des comptes le sait très bien, mais pense probablement que c'est le bon moment pour profiter d'une crise, pour remettre en cause l'architecture de l'État social et le niveau des protections sociales. C'est le bon moment, même si cela doit provoquer l'aggravation de la crise ».*

Si l'on ne change pas de cap, nous serons appelés dans les années à venir à ne présenter que des budgets d'austérité. Nous ne serons plus en mesure de continuer à proposer aux Simianais et Simianaises les services, les équipements et un cadre de vie conformes à leurs besoins et à leurs attentes.

Malgré les difficultés à venir, nous nous engageons, dans une équipe unie, à tout faire pour trouver des solutions qui à défaut de corriger les inégalités en atténueront les effets.

Par ailleurs, comme le permet le plan local d'urbanisme, il est urgent de développer sur notre commune le parc de « logements sociaux » pour éviter le paiement de la pénalité légale de près de 100.000 € en 2014.

Pour finir, nous souscrivons pleinement au rapprochement de notre commune avec Gardanne pour une gestion publique de l'eau, ce qui devrait permettre de réduire les charges pour la commune et les foyers.

Dans ce contexte nous pourrions ne rien faire et laisser faire. Nous préférons l'engagement à la critique théorique. »

Monsieur la MAIRE souligne la difficulté mais l'intérêt de l'obligation faite aux communes d'établir un budget en équilibre dans le contexte actuel. Monsieur ARNAUD rappelle que beaucoup de charges sont transférées aux communes sans compensation, pour autant il est important de ne pas abandonner certaines politiques sociales comme l'aide aux associations qui sont le cœur de la vie d'un village.

Monsieur TERRIER attire l'attention sur les associations qui sont pour certaines sans activités. Des bilans d'activités annuels sont demandés à toutes les associations qui bénéficient de subventions de la commune.

Monsieur ARNAUD présente le projet de budget de l'eau puis de l'assainissement et les investissements envisagés. Il n'est pas prévu de toucher aux tarifs de l'eau.

2 – DEMANDE DE SUBVENTION – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – EXERCICE 2014 - :

Monsieur e MAIRE présente la délibération. Il indique le cadre qui permet d'obtenir des subventions pour l'école sur cette dotation.

Les taux d'intervention des institutions sont différentes selon l'objet.

Pour : 25 (unanimité)

3 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION PACA, DE L'ADEME ET DE LA CPA POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE D'UN RESEAU DE CHALEUR BOIS ENERGIE.

Madame PIQUENOT précise qu'il s'agit d'un projet d'étude en lien avec le projet d'écoquartier. Le réseau de chaleur bois pourrait également alimenter le COSEC, le collègue et les bâtiments publics du village tels que les écoles, la mairie, ...Les perspectives d'augmentation des coûts de l'énergie électrique nous encourage à étudier d'autres sources d'énergie.

Monsieur le MAIRE précise qu'il a eu des contacts avec l'élue du conseil général en charge des collèges qui s'est montrée intéressée.

Madame BRACONNOT demande si d'autres ressources que le bois seront étudiées.

Monsieur TERRIER suppose que les fumées seront bien traitées.

Madame VALERA demande si l'étude d'inondabilité de l'éco quartier a été remise.

Monsieur le MAIRE confirme que les études seront mises à disposition des élus dès remise officielle par la CPA .

Abstentions : 3 (TERRIER, VALERA, CACCAVELLI)

Pour : 22

4 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LA CADRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DU DEPUTE François Michel LAMBERT.

Monsieur le MAIRE fait lecture des opérations faisant l'objet d'une demande d'aide parlementaire. Il s'agit de logiciels permettant la gestion des services au. Public.

Les habitants auront accès aux réservations et paiements par internet de certains services de la commune.

Pour : 25 (unanimité)

5 – DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DU FOND DEPARTEMENTAL AU DEVELOPPEMENT LOCAL (FDADL) :

Monsieur le MAIRE fait lecture des opérations faisant l'objet de la demande de subvention.

Abstention 1 (MACHERA qui a toujours été contre les logements sociaux de Bedouffe)

Pour : 24

6 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CPA DANS LE CADRE DU PROJET DE FISAC.

Monsieur le MAIRE rappelle l'étude sur l'activité commerciale à SIMIANE. Une première phase a permis de relayer un diagnostic et de proposer 4 axes d'interventions. Il appartient désormais aux artisans et commerçants de s'approprier ces propositions et de les mettre en œuvre. La mairie a porté l'étude et sert de facilitateur pour dynamiser l'économie locale.

Monsieur ARNAUD explique que le diagnostic a permis d'établir le constat des difficultés du commerce actuel à Simiane. Il s'agit de valider ce diagnostic qui vaut demande de subvention auprès de la CPA et de l'Etat au titre du FISAC. Il s'agira pour la prochaine municipalité de choisir entre la dynamisation du centre village ou le transfert des activités vers l'écoquartier.

Pour : 25 (unanimité)

Monsieur le MAIRE présente les quatre délibérations suivantes qui concernent des demandes de subventions au Conseil général.

7 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2014 : RENOVATION DES GROUPES SCOLAIRES.

Pour : 25 (unanimité)

8 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2014 : UNIFORMISATION DES ACCES AUX BATIMENTS COMMUNAUX.

Pour : 25 (unanimité)

9 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2014 : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC.

Pour : 25 (unanimité)

10 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2014 : RENOUVELLEMENT DE LA SIGNALETIQUE ET DE LA SIGNALISATION.

Pour : 25 (unanimité)

11 - ADHESION DE LA COMMUNE AU DISPOSITIF « L'ATTITUDE 13 ».

Monsieur HARDY présente la délibération qui est présentée chaque année au conseil.

Pour : 25 (unanimité)

12 - ASSUJETTISSEMENT A LA TAXE D'HABITATION DES LOGEMENTS VACANTS.

Il s'agit d'annuler une délibération prise sur les conseils de la trésorerie qui n'a plus lieu d'être car les éléments ont changé.

Pour : 25 (unanimité)

13 - CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS PARTICULIERES D'INTERVENTION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT "PAYS D'AIX TERRITOIRES" POUR LA COMMUNE DE SIMIANE-COLLONGUE DANS LE CADRE DES ETUDES DE FAISABILITE DE MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE VOIE POUR DESENCLAVER LES QUARTIERS HAUTS.

Du retard a été pris sur le démarrage et la conduite de l'opération. Le contrat étant terminé, la SPLA ne peut plus être payée.

Monsieur le MAIRE informe que la voie de désenclavement des Hauts quartiers devrait être déclarée d'intérêt communautaire. Cette voie a été reliée au projet de voie dans l'écoquartier et constitue un ensemble cohérent qui doit permettre à la CPA de déclarer l'ensemble d'intérêt communautaire.

Pour : 25 (unanimité)

14 - CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS PARTICULIERES D'INTERVENTION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT « PAYS D'AIX TERRITOIRES » POUR LA COMMUNE DE SIMIANE COLLONGUE DANS LE CADRE DE REQUALIFICATION ET REDIMENSIONNEMENT DE LA CRECHE DES MARRONNIERS – MODIFICATION DE LA DUREE ET AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION.

Monsieur le MAIRE informe le conseil que le marché a été annulé et relancé. L'ouverture des plis pour la maîtrise d'oeuvre sera effectuée le 4 mars.

Pour : 25 (unanimité)

15 - AVENANT A LA CONVENTION VISANT A L'ORGANISATION DE CONSULTATIONS JURIDIQUES GRATUITES DANS LA COMMUNE DE SIMIANE COLLONGUE.

Pour : 25 (unanimité)

15 - AVENANT A LA CONVENTION VISANT A L'ORGANISATION DE CONSULTATIONS JURIDIQUES GRATUITES DANS LA COMMUNE DE SIMIANE COLLONGUE.

Même délibération que chaque année. Il y a une consultation par mois mais le bilan de la fréquentation pour l'année 2013 n'a pas été reçu mais monsieur le MAIRE confirme qu'il y a une réelle fréquentation.

Pour : 25 (unanimité)

16 - CONVENTION 2013-2014 – « AGIR POUR L'ENERGIE » AVEC LA REGION PACA

Madame PIQUENOT rappelle que le contrat pluriannuel AGIR pour les économies d'énergies avec la région, s'est achevé. Le conseil régional a offert la possibilité de prolonger le contrat d'une année aux collectivités qui souhaitent finaliser des actions.

Monsieur le MAIRE fait lecture des engagements du contrat.

Pour : 25 (unanimité)

17 – TRANSFERT DE LA VOIE PRIVEE « CHEMIN DES MERENTIERS » DANS LE DOMAINE COMMUNAL : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE.

Le chemin des Mérentiers présente des risques pour la sécurité des habitants. Il est donc nécessaire que la municipalité l'acquiert pour l'aménager et l'entretenir. Certains riverains n'ont pas répondu aux sollicitations de la municipalité pour céder leur parcelles de terrain situées sur le chemin des Mérentiers. La délibération permettra d'engager une procédure de DUP afin de procéder aux expropriations nécessaires pour permettre à la collectivité de devenir propriétaire du chemin. Cette procédure n'empêche pas de continuer des négociations. Monsieur MACHERA rappelle que cette initiative est très importante et qu'il y est très favorable. Il est d'ailleurs intervenu à plusieurs reprises pour que ce projet avance.

Pour : 25 (unanimité)

18 – AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE VILLE DE LA GARE : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE.

Il s'agit de la seconde DUP. Un accord a été obtenu avec 2 propriétaires pour vendre les parcelles nécessaires au projet de rond point de la gare mais 2 autres propriétaires s'y refusent . Monsieur le MAIRE rappelle que dans le règlement de la ZAC, l'ouverture de cette voie a toujours été prévue.

Abstentions : 4 (MACHERA, CACCAVELLI, VALERA, TERRIER)
Pour : 21

19 - DEMANDE D'INTERVENTION DU CONSEIL GENERAL – PROTECTION DES FORETS – PLATEAU DE PEYCAÏ ENTRETIEN 10 Ha-

Monsieur TROPINI précise que ces travaux ont vocation à protéger les habitants du versant sud. Ils seront effectués par les Sapeurs forestiers qui interviennent exclusivement sur les terrains du Conseil général. Monsieur MACHERA demande une grande vigilance pour que ne se reproduisent pas les travaux destructeurs de la forêt qui avaient été effectués il y a 2 ans.

Pour : 25 (unanimité)

20 - DELIBERATION FIXANT LA LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT ETRE ATTRIBUE.

Après la présentation de monsieur le MAIRE, madame BRACONNOT demande combien de logements appartiennent à la commune.La liste des logements est de 5 plus un logement d'urgence.

Pour : 25 (unanimité)

21 - AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL D'UN AGENT EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE.

Pour : 25 (unanimité)

22 - DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.

POUR : 25 (UNANIMITE)

23- RETROCESSION DES AIDES VERSEES PAR LE FIPHP

Pour : 25 (unanimité)

24 - TRANSFORMATION DE POSTE

Pour : 25 (unanimité)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La Secrétaire de Séance,

Monsieur Le Maire

Madame Sylvie PIQUENOT

Monsieur Michel BOYER